VENTES JUDICIAIRES

Cassette de Lotterie vs. Pierre Hicks.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans. Le 17 de février 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, le Samedi 24 Mars 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée :

UN TERRAIN situé sur la Première District de cette ville, bornée par le Canal de Vieille Ile, mesurant 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, avec droit de passage, tel que le tout se comporte et comme appartenant au défendeur Pierre Hicks.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, aux billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Charles C. Gaines, Frederick Jones et William Heyl, vs. leurs créanciers et les soussignés de C. C. Gaines & Co.—Affaire Consolidée.

DIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Le 19 de février 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, le Samedi 24 Mars 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée :

UN TERRAIN situé sur la Première District de cette ville, bornée par le Canal de Vieille Ile, mesurant 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, avec droit de passage, tel que le tout se comporte et comme appartenant au défendeur Pierre Hicks.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, aux billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Charles C. Gaines, Frederick Jones et William Heyl, vs. leurs créanciers et les soussignés de C. C. Gaines & Co.—Affaire Consolidée.

DIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Le 19 de février 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, le Samedi 24 Mars 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée :

UN TERRAIN situé sur la Première District de cette ville, bornée par le Canal de Vieille Ile, mesurant 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, avec droit de passage, tel que le tout se comporte et comme appartenant au défendeur Pierre Hicks.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, aux billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Charles C. Gaines, Frederick Jones et William Heyl, vs. leurs créanciers et les soussignés de C. C. Gaines & Co.—Affaire Consolidée.

DIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Le 19 de février 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Dixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, le Samedi 24 Mars 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée :

UN TERRAIN situé sur la Première District de cette ville, bornée par le Canal de Vieille Ile, mesurant 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, avec droit de passage, tel que le tout se comporte et comme appartenant au défendeur Pierre Hicks.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, aux billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Les Citoyens de la Louisiane vs. Joseph W. Brouillon.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Le 17 de février 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Conti, le Samedi 24 Mars 1866, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée :

UN TERRAIN situé sur la Première District de cette ville, bornée par le Canal de Vieille Ile, mesurant 40 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, avec droit de passage, tel que le tout se comporte et comme appartenant au défendeur Joseph W. Brouillon